



**AVIS D'AUDITION  
LE MARDI 21 JANVIER 2025 À 19 H 30**

**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES  
À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

AVIS est donné aux personnes intéressées que :

Le conseil municipal se prononcera au cours de sa séance régulière du mardi 21 janvier 2025, à compter de 19 h 30, sur les demandes suivantes de dérogations mineures à la réglementation d'urbanisme, à savoir :

DEMANDE 2407-DM-499

- Immeuble concerné : 7143, rue Marie-Desjardins  
Lot 6 306 595 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne
- Zone : R-3 483
- Nature de la dérogation : La demande vise à réduire à 2,21 mètres la marge latérale entre le bâtiment et la ligne de lot, représentant une dérogation 0,79 mètre, soit 26,33 % inférieure à la marge latérale minimale prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.
- Effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet d'établir à 2,21 mètres la marge latérale entre le bâtiment et la ligne de lot pour cette propriété.

DEMANDE 2407-DM-500

- Immeuble concerné : 7147, rue Marie-Desjardins  
Lot 6 306 596 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne
- Zone : R-3 483
- Nature de la dérogation : La demande vise à réduire à 2,54 mètres la marge latérale entre le bâtiment et la ligne de lot, représentant une dérogation 0,46 mètre, soit 15,33 % inférieure à la marge latérale minimale prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.
- Effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet d'établir à 2,54 mètres la marge latérale entre le bâtiment et la ligne de lot pour cette propriété.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que l'audition par le conseil municipal des demandes ci-dessus, se tiendra dans la salle du conseil municipal au 940, boulevard de la Grande-Allée, 1<sup>er</sup> étage, Boisbriand, aux date et heure indiquées en titre.

Boisbriand, ce 6 janvier 2025.

La greffière,  
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA  
2025.02